

**ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES**  
**AU STATUT DE ROME DE LA**  
**COUR PÉNALE INTERNATIONALE**

---

**GUIDE DU PARTICIPANT**

30 septembre 2019



**Dix-huitième session :**

World Forum Convention Center – La Haye

2-7 décembre 2019

*Table des matières*

	<i>Page</i>
Introduction.....	3
Lieu et dates .....	3
Ouverture de la session .....	3
Documentation en ligne : Règlement intérieur ; documentation de l'AEP.....	3
Instructions à l'attention des États .....	3
Inscription .....	4
Pouvoirs .....	5
Notifications.....	5
Participants.....	6
Médias.....	7
Liste des participants.....	8
Ordre du jour provisoire, programme de travail et journal de l'AEP .....	8
Langues .....	8
Disposition des places.....	8
Séances.....	9
Décisions.....	9
Élections.....	9
Débat général .....	9
Déclarations .....	10
Distribution de documents officiels .....	11
Réservation des salles de réunion .....	11
Reprographie.....	11
Sécurité .....	11
Services médicaux d'urgence.....	12
Réceptions et manifestations parallèles .....	12
Hôtels .....	12
Service de restauration .....	12
Service de restauration pour les réceptions.....	12
Téléphone et Internet .....	13
Stationnement .....	13
Taxis.....	13
Transports publics.....	13
Banques et change.....	13
Magasins .....	13
Vestiaire .....	14
Personnes à contacter.....	14
Annexe : Liste des États Parties au 30 septembre 2019.....	15

Établi par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (Secrétariat de l'AEP) le 30 septembre 2019.

## Introduction

Le Bureau de l'Assemblée des États Parties a décidé de convoquer sa dix-huitième session à La Haye (Pays-Bas) du 2 au 7 décembre 2019 pour une période de six jours ouvrables.

Les invitations à la dix-huitième session de l'Assemblée ont été envoyées aux États et aux autres entités le 8 mars 2019 (Note verbale ICC-ASP/18/S/08).

L'Assemblée s'est dotée d'un Bureau composé d'un Président, de deux Vice-Présidents et de 18 membres élus par l'Assemblée parmi les représentants des États Parties, pour un mandat de trois ans. À l'ouverture de la seizième session, l'Assemblée a élu S.E. M. O-Gon Kwon (République de Corée) Président pour un mandat allant de 2018 à 2020. S.E. M. Jens-Otto Horslund (Danemark)<sup>1</sup> et S.E. M. Michal Mlynár (Slovaquie) ont été élus Vice-Présidents. Le Bureau est composé des représentants des États suivants : Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Colombie, Côte d'Ivoire, Équateur, Estonie, France, Gambie, Ghana, Japon, Mexique, Pays-Bas, Sénégal, Serbie, Slovaquie et Ouganda.

## Lieu et dates

La dix-huitième session de l'Assemblée se tiendra du 2 au 7 décembre 2019 au World Forum Convention Center, Churchillplein 10, La Haye (Pays-Bas).

## Ouverture de la session

L'ouverture officielle de la dix-huitième session aura lieu dans la salle King Willem-Alexander du World Forum Convention Center le 2 décembre 2019 à 10 heures. Les participants sont priés de prendre place dans le World Forum Theater au plus tard à 9h45.

Documentation en ligne de la dix-huitième session, dont le *Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties* : [https://asp.icc-cpi.int/FR\\_Menus/asp/sessions/documentation/18th%20session/pages/default.aspx](https://asp.icc-cpi.int/FR_Menus/asp/sessions/documentation/18th%20session/pages/default.aspx).

## Instructions à l'attention des États

1. Enregistrez chaque participant qui n'est pas déjà en possession d'un badge de la CPI en utilisant le formulaire d'inscription.
2. États Parties : remettre les pouvoirs au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.
3. États observateurs : envoyer une notification au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties indiquant le nom des participants.

Pour des renseignements plus détaillés et un exemple des pouvoirs et de la lettre de notification, voir ci-dessous.

<sup>1</sup> Au cours de la 1ère séance plénière, le 5 décembre 2018, conformément à l'article 29 de son règlement intérieur, l'Assemblée a élu par acclamation M. Jens-Otto Horslund (Danemark) vice-président de l'Assemblée pour terminer le mandat de M. Momar Diop (Sénégal), qui avait été élu vice-président pour les dix-septième à dix-neuvième sessions de l'Assemblée et qui avait démissionné de ses fonctions le 19 mars 2018.

## Inscription

Tous les participants sont informés qu'ils ne pourront assister à la conférence que s'ils sont munis d'un laissez-passer pour y accéder. Le formulaire d'inscription a été transmis à tous les États par courriel le 23 septembre 2019 et est également disponible à l'adresse suivante : [https://asp.icc-cpi.int/FR\\_Menus/asp/sessions/documentation/18th%20session/pages/default.aspx](https://asp.icc-cpi.int/FR_Menus/asp/sessions/documentation/18th%20session/pages/default.aspx).

Les ONG souhaitant assister à la dix-huitième session doivent remettre au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties ou à la CICC, avant le 15 septembre 2019, une demande écrite sur papier à en-tête, indiquant le nom de chacun de leurs représentants. Les représentants des ONG devront présenter la lettre du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties confirmant l'autorisation d'assister à la dix-huitième session au bureau d'enregistrement afin d'obtenir un laissez-passer pour la conférence.

Les délégués qui se sont inscrits avant le mercredi 27 novembre à 18h00 (CET) peuvent commencer à retirer leurs badges (et pour le reste de la délégation qui n'est pas basée à La Haye) lors d'une inscription anticipée à partir du vendredi 29 novembre de 11h00 à 16h00 au bureau d'enregistrement qui sera situé à côté de la réception principale du World Forum Convention Center ainsi que le dimanche 1er décembre de 16h00 à 18h00 avec le bureau d'enregistrement situé juste avant les filtres de sécurité. Le bureau d'enregistrement quotidien sera ouvert du 2 au 7 décembre de 8h00 à 16h00. Les badges seront délivrés sur présentation d'une pièce d'identité valide, de préférence un passeport.

Les délégués des États basés à La Haye ou à Bruxelles déjà munis d'un badge de la CPI ne sont pas tenus de soumettre un formulaire d'inscription dans la mesure où ils peuvent accéder à la conférence avec le badge de la CPI.

Compte tenu du grand nombre de participants escompté, les délégués arrivant avant l'ouverture de la session sont invités à procéder à leur enregistrement dans les meilleurs délais.

Lors de l'enregistrement, les gouvernements doivent veiller à mentionner sur le formulaire d'inscription l'adresse électronique de chacun des membres de la délégation. Cela permet de garantir que tous les représentants recevront toute information supplémentaire que le Secrétariat estime nécessaire de faire parvenir à propos de la dix-huitième session.

## Pouvoirs

### Pouvoirs des États Parties

En application de la règle 24 du *Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties*, les pouvoirs des représentants des États Parties et les noms des suppléants et conseillers sont communiqués au Secrétariat, si possible 24 heures au moins avant l'ouverture de la session. Des copies numérisées des pouvoirs (de préférence en format PDF) doivent être envoyées par avance au Secrétariat ([asp@icc-cpi.int](mailto:asp@icc-cpi.int)), étant entendu que les originaux seront également soumis au plus tard 24 heures après l'ouverture de la session. Les pouvoirs émanent du chef d'État ou de gouvernement ou du Ministre des affaires étrangères, ou d'une personne habilitée par l'un d'entre eux.

Règle 26 : en attendant que l'Assemblée statue sur leurs pouvoirs, les représentants des États Parties sont autorisés à participer à titre provisoire à ses travaux.

### Exemple des pouvoirs des États Parties

[PAPIER OFFICIEL À EN-TÊTE]

À l'attention du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

Attendu que [nom de l'État] souhaite être représenté à la dix-huitième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale qui doit se tenir à La Haye du 2 au 7 décembre 2019.

Nous, [Chef d'État ou de gouvernement ou Ministre des affaires étrangères ou personne autorisée par eux], avons désigné les participants dont les noms suivent pour représenter [nom de l'État Partie] à la dix-huitième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale :

Dix-huitième session à La Haye :

Représentant : [nom et titre]  
 Suppléant(s) : [nom(s) et titre(s)]  
 Conseiller(s) : [nom(s) et titre(s)]

Le représentant dispose des pleins pouvoirs pour agir et prendre des décisions au nom du Gouvernement de [nom de l'État Partie]

[CERTIFIÉ AVEC SIGNATURE ET CACHET]

## Notifications

### Notifications des États observateurs

Conformément à la règle 28 du *Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties* concernant la notification originale de la participation des représentants d'États observateurs, les noms des représentants désignés des États observateurs et des suppléants et conseillers qui les accompagnent sont communiqués au Secrétariat. Des copies numérisées des notifications doivent être envoyées par avance au Secrétariat ([asp@icc-cpi.int](mailto:asp@icc-cpi.int)), étant entendu que les originaux seront également soumis ultérieurement.

### États n'ayant pas le statut d'observateur

En application de la règle 94 du *Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties*, au début de chaque session de l'Assemblée, le Président peut, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, inviter un État non partie n'ayant pas le statut d'observateur à désigner un représentant pour assister aux travaux de l'Assemblée.

### Exemple de notification (États observateurs)

[PAPIER OFFICIEL À EN-TÊTE]

À l'attention du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

L'ambassade/La Mission de [nom de l'État] présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties et a l'honneur de lui communiquer ci-après la composition de la délégation de [nom de l'État] à la dix-huitième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale qui doit se tenir à La Haye du 2 au 7 décembre 2019:

Dix-huitième session à La Haye :

Représentant : [nom et titre]  
 Suppléant(s) : [nom(s) et titre(s)]  
 Conseiller(s) : [nom(s) et titre(s)]

L'ambassade/La Mission de [nom de l'État] saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties à l'assurance de sa très haute considération.

[CERTIFIÉ AVEC SIGNATURE ET CACHET]

## Participants

Selon le Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties, les entités suivantes peuvent participer aux sessions de l'Assemblée :

### États

Les États Parties au Statut de Rome ont le droit de participer à la réunion, de demander l'inscription de questions supplémentaires à l'ordre du jour, de faire des déclarations et de participer aux scrutins. Les autres États qui ont signé le Statut ou l'acte final sont également invités à participer à la réunion en qualité d'observateurs, sans droit de vote. Un État qui n'est pas partie au Statut et qui ne jouit pas du statut d'observateur peut être invité par le Président, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée.

Chaque État Partie envoie un représentant, qui peut être accompagné par des suppléants et conseillers. Chaque État observateur peut être représenté auprès de l'Assemblée par un représentant désigné, qui peut être accompagné de suppléants et de conseillers. Le représentant peut désigner un suppléant ou un conseiller pour agir en son nom.

### Organisations intergouvernementales et autres entités

Les organisations intergouvernementales (régionales) et autres organes internationaux en possession d'une invitation permanente de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que les autres organes internationaux qui étaient invités à la Conférence de Rome, qu'ils soient accrédités auprès de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale ou invités par l'Assemblée, peuvent participer aux travaux, en qualité d'observateurs, sans droit de vote (voir règle 92 du *Règlement intérieur* pour le texte intégral).

### Organisations non gouvernementales (ONG)

Les organisations non gouvernementales invitées à la Conférence de Rome, celles accréditées auprès de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, celles dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, dont les activités intéressent celles de la Cour et les autres organisations non gouvernementales invitées par l'Assemblée peuvent participer à celle-ci aux conditions énoncées dans le Règlement intérieur de l'Assemblée (voir règle 93 du *Règlement intérieur* pour le texte intégral).

### Cour pénale internationale

Le Président de la Cour, le Procureur et le Greffier, ou leurs représentants, peuvent participer, s'il y a lieu, aux réunions de l'Assemblée et du Bureau, conformément aux dispositions du *Règlement intérieur* ; ils peuvent également faire des déclarations écrites ou orales et communiquer des informations sur toute question à l'étude.

### Organisations des Nations Unies

L'Organisation des Nations Unies bénéficie d'une invitation permanente à participer, sans droit de vote, aux travaux et aux délibérations de l'Assemblée. Le Secrétaire général de l'ONU ou un membre du Secrétariat de l'ONU désigné par ce dernier peut participer aux réunions de l'Assemblée et du Bureau. Il peut faire des déclarations écrites ou orales concernant toute question examinée par l'Assemblée ayant trait aux activités de l'Organisation des Nations Unies, et communiquer au besoin des informations.

*Les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales prennent en charge les frais engagés pour la participation de leurs délégations aux sessions de l'Assemblée.*

## Médias

Les journalistes souhaitant couvrir la session et les événements connexes doivent soumettre une lettre de mission ou une copie de leur carte de presse ainsi qu'un formulaire de demande d'accréditation dûment complété au Secrétariat (par courriel à l'adresse courriel [esterluteran@gmail.com](mailto:esterluteran@gmail.com) ou par télécopie au +31-70-515-8702). Le formulaire de demande d'accréditation est disponible à l'adresse suivante :

[https://asp.icc-cpi.int/FR\\_Menus/asp/sessions/documentation/18th%20session/pages/default.aspx](https://asp.icc-cpi.int/FR_Menus/asp/sessions/documentation/18th%20session/pages/default.aspx).

Les demandes d'accréditation peuvent être déposées du vendredi 15 novembre au vendredi 6 décembre à 17 heures (heure d'Europe centrale).

Les badges de presse seront délivrés et remis au World Forum aux journalistes ayant obtenu une accréditation sur présentation d'un passeport ou de toute autre pièce d'identité munie d'une photographie. Seuls les représentants des médias en possession d'un badge de presse seront autorisés à accéder aux réunions et aux manifestations spéciales ouvertes à la presse.

Les correspondants disposant d'une accréditation sont autorisés à assister aux réunions publiques dans les zones qui leur sont réservées dans la salle de conférence. Toutefois, conformément à la règle 42 du Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties, l'Assemblée peut décider de se réunir en séance privée en raison de circonstances exceptionnelles.

Il est rappelé aux équipes de tournage souhaitant filmer à l'intérieur du World Forum Convention Center qu'elles doivent toujours prendre contact avec le point focal du Secrétariat de l'Assemblée, Mme Estera Luteranova, afin d'obtenir une autorisation de tournage du Président de l'Assemblée, à la suite de quoi elles seront escortées vers la zone réservée à cet effet. Toute autre demande de tournage, notamment à l'étage où se trouve la salle de conférence dans laquelle se tient la session de l'Assemblée, doit obtenir l'autorisation du point focal par l'entremise du Secrétariat.

Les enregistrements sur support audio ou vidéo ne sont autorisés que lors des séances plénières de l'Assemblée, notamment lors du débat général. Les enregistrements sur support audio ou vidéo peuvent être soumis à certaines restrictions si certaines questions étaient soumises au vote au cours de la session. Dans ce cas, les équipes de tournage peuvent être priées de rester dans une zone spécifique de la salle de conférence afin de ne pas compromettre la confidentialité du scrutin.

Pour plus d'informations sur la dix-huitième session de l'Assemblée, consulter le site Internet de l'Assemblée sur : [https://asp.icc-cpi.int/FR\\_Menus/asp/sessions/documentation/18th%20session/pages/default.aspx](https://asp.icc-cpi.int/FR_Menus/asp/sessions/documentation/18th%20session/pages/default.aspx).

Pour accéder aux horaires des réunions officielles et informelles, veuillez consulter le Journal de l'AEP sur : [https://asp.icc-cpi.int/FR\\_Menus/asp/sessions/documentation/18th%20session/pages/default.aspx](https://asp.icc-cpi.int/FR_Menus/asp/sessions/documentation/18th%20session/pages/default.aspx).

Les journalistes sont invités à suivre le Président de l'Assemblée, S. E. M. O-Gon Kwon, sur Twitter @ICC\_PASP.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Mme Estera Luteranova par courriel à l'adresse suivante : [esterluteran@gmail.com](mailto:esterluteran@gmail.com).

## Liste des participants

Un projet de liste numérique des participants sera établi durant la dix-huitième session.

## Ordre du jour provisoire, programme de travail et journal de l'AEP

L'ordre du jour provisoire de la dix-huitième session de l'Assemblée (ICC-ASP/18/1/Rev.1) est disponible sur le site de l'Assemblée : [https://asp.icc-cpi.int/FR\\_Menus/asp/sessions/documentation/18th%20session/pages/default.aspx](https://asp.icc-cpi.int/FR_Menus/asp/sessions/documentation/18th%20session/pages/default.aspx).

Étant donné le caractère crucial des questions abordées par l'Assemblée lors de la session et la nécessité de prendre des décisions importantes à cet égard, il est vivement conseillé que les gouvernements soient représentés au plus haut niveau politique possible. Les gouvernements sont également invités à inclure au sein de leurs délégations des représentants des autorités centrales et d'autres représentants gouvernementaux ayant une expertise dans les domaines inscrits à l'ordre du jour.

En outre, le programme de travail provisoire approuvé par le Bureau est disponible sur le lien suivant : [https://asp.icc-cpi.int/iccdocs/asp\\_docs/ASP18/ASP18-WP.pdf](https://asp.icc-cpi.int/iccdocs/asp_docs/ASP18/ASP18-WP.pdf).

Le Journal de l'AEP, contenant des informations sur les réunions, les réceptions et les annonces, est disponible sur l'écran à cristaux liquides situé à l'entrée de la section réservée à l'Assemblée des États Parties du World Forum Convention Center, ainsi que sur le site Internet de la CPI à l'adresse suivante : [https://asp.icc-cpi.int/FR\\_Menus/asp/sessions/documentation/18th%20session/pages/default.aspx](https://asp.icc-cpi.int/FR_Menus/asp/sessions/documentation/18th%20session/pages/default.aspx).

## Langues

L'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont à la fois langues officielles et langues de travail de l'Assemblée.

Pour les réunions plénières et les réunions des groupes de travail se tenant dans la salle King Willem Alexander, une interprétation simultanée en anglais, arabe, espagnol et français sera assurée.

Chaque siège du World Forum Theater au sein du World Forum Convention Center proposant un service d'interprétation simultanée est muni d'un récepteur et d'un casque. *Les participants sont invités à laisser le matériel dans la salle de réunion afin qu'il puisse être vérifié régulièrement et les batteries chargées le cas échéant.*

## Attribution des places

Les États Parties seront placés selon l'ordre alphabétique anglais, en commençant par l'État dont le nom a été tiré au sort (pour la dix-huitième session, il s'agit du Suriname). Chaque État Partie se verra attribuer quatre sièges, dont deux seront disposés à une table. Les États observateurs et les États invités seront placés, par ordre alphabétique, derrière les États Parties. Des zones seront désignées à l'intention des organisations internationales et intergouvernementales, des représentants de la Cour et des représentants des ONG.



## Séances

Les séances de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires à composition générale seront publiques, à moins que l'Assemblée ne décide que des circonstances exceptionnelles l'obligent à tenir des séances privées. D'une manière générale, les séances du Bureau et des organes subsidiaires à composition limitée sont privées, à moins que l'organe en cause n'en décide autrement.

Le programme des séances, publié chaque jour sous format électronique dans le *Journal de l'AEP*, précise les salles de conférence et l'heure des réunions : [https://asp.icc-cpi.int/FR\\_Menus/asp/sessions/documentation/18th%20session/pages/default.aspx](https://asp.icc-cpi.int/FR_Menus/asp/sessions/documentation/18th%20session/pages/default.aspx).

Sauf indication contraire, les séances du matin se dérouleront de 10 heures à 13 heures, et les séances de l'après-midi de 15 heures à 18 heures.

## Décisions

Au sein de l'Assemblée et du Bureau, tout sera mis en œuvre pour que les décisions soient prises par consensus. À défaut de consensus, il sera procédé à un scrutin, chaque État Partie disposant d'une voix. Les décisions sur les questions de fond doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des États Parties présents et votants. Les décisions sur les questions de procédure sont prises à la majorité simple des États Parties présents et votants. L'attention des États Parties est attirée sur le paragraphe 8 de l'article 112 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, libellé comme suit :

« Un État Partie en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de la Cour ne peut participer au vote ni à l'Assemblée ni au Bureau si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution dont il est redevable pour les deux années complètes écoulées. L'Assemblée peut néanmoins autoriser cet État à participer au vote de l'Assemblée et au Bureau si elle constate que son manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté. »

Au 31 août 2019, 13 États étaient en situation d'arriérés.

## Élections

À la dix-huitième session à La Haye, l'Assemblée procédera à l'élection de six membres du Comité du budget et des finances, à l'élection permettant de pourvoir un poste vacant au sein du Comité du budget et des finances et à l'élection d'un membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures de juges.

Conformément au paragraphe 8 de l'article 112 du Statut de Rome, les États en situation d'arriérés ne disposent pas d'un droit de vote à la dix-huitième session.

Pour plus d'informations sur les élections ainsi que sur les différents candidats, veuillez consulter : [https://asp.icc-cpi.int/FR\\_Menus/asp/elections/pages/election2019.aspx](https://asp.icc-cpi.int/FR_Menus/asp/elections/pages/election2019.aspx).

## Débat général

Le débat général se tiendra lors du premier jour de l'Assemblée, le lundi 2 décembre de 15 heures à 18 heures et du deuxième jour, le mardi 3 décembre de

10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Les délégations souhaitant figurer sur la liste des intervenants lors du débat général sont priées de contacter le Secrétariat de l'Assemblée à compter du 21 octobre 2019 (heure d'Europe centrale), par télécopie (+31 70 515 8376) ou par courriel (asp@icc-cpi.int), en indiquant le jour et la séance (matin ou après-midi) souhaités. Dans la mesure du possible, le Secrétariat apprécierait de connaître le nom et la fonction de l'intervenant. Les représentants de rang ministériel se verront accorder un tour de priorité sur la liste des orateurs.

Conformément à la règle 50 du Règlement intérieur et aux décisions antérieures de l'Assemblée, il est rappelé aux délégations de limiter leur intervention à **5 minutes maximum**, la liste des orateurs étant préparée sur la base de ces interventions de 5 minutes accordées à chaque délégation. Afin d'aider les intervenants à respecter l'horaire, un dispositif lumineux sera mis en place à la tribune.

Chaque délégation se verra accorder un seul créneau, quel que soit le niveau de représentation. Il est recommandé aux délégations de transmettre dans les meilleurs délais tout changement dans le niveau de représentation lors du débat général de la dix-huitième session au fonctionnaire du Secrétariat chargé du débat général, Mme Estera Luteranova (Estera.Luteranova@icc-cpi.int).

En outre, conformément à la pratique établie par l'Assemblée, les États peuvent participer au débat général en présentant des observations par écrit, qui peuvent être publiées sur le site Internet de l'Assemblée. Le Président de l'Assemblée invite les États en position de le faire à présenter leurs déclarations par écrit uniquement.

## Déclarations

Les représentants souhaitant diffuser une déclaration à l'ensemble des participants sont priés d'en remettre 250 exemplaires au responsable de la salle de réunion qui se trouvera à l'entrée de la salle.

Autre possibilité, les représentants qui ne souhaitent pas faire distribuer le texte de leur déclaration mais qui souhaitent néanmoins s'assurer que leurs propos auront le même impact dans toutes les langues sont priés de lire leur déclaration assez lentement et d'en remettre 20 exemplaires, pour le Président, le Rapporteur, le Secrétariat et les interprètes.

Dans les deux cas, des exemplaires des déclarations sont à remettre au responsable de la salle de réunion avant que l'orateur ne prenne la parole, et de préférence au début de la réunion, afin qu'ils puissent être distribués aux interprètes. *Il est rappelé aux participants de la conférence que le Secrétariat n'est pas en mesure de faire photocopier ces textes.*

Si un texte écrit est remis dans plus d'une langue officielle, les délégations doivent indiquer clairement celui qui constitue la version officielle. De plus, les participants doivent préciser si le texte officiel sera lu tel qu'il est écrit ou s'il convient de le vérifier par rapport au texte lu, auquel cas il convient d'ajouter en haut et à droite de la première page les mots « vérifier à l'audition ».

Pour les déclarations écrites de représentants désignés par les organisations intergouvernementales et autres entités en possession d'une invitation permanente de l'Assemblée générale des Nations Unies, des organisations intergouvernementales régionales ou d'autres organes internationaux accrédités, le Secrétariat de l'Assemblée ne distribuera aux représentants des États Parties et des

États observateurs que le nombre d'exemplaires qu'il aura reçus ainsi que les versions rédigées dans la ou les langues des textes soumis, à la condition qu'une déclaration soumise au nom d'une organisation non gouvernementale porte sur les travaux de l'Assemblée et ne relève de la compétence spécifique de ladite organisation.

Conformément à la décision du Bureau visant à adopter une approche « plus verte » dans le cadre de ses conférences, les délégations et l'ensemble des participants sont priés de transmettre au Secrétariat des versions numériques de leurs déclarations, de préférence avant les réunions (asp@icc-cpi.int).

Les représentants souhaitant fournir une déclaration sur support vidéo peuvent transmettre au Secrétariat leur déclaration sur clef USB, qui sera alors publiée sur le site Internet, dans la section Débat général.

*Les frais de reproduction des déclarations écrites ne seront pas pris en charge par l'Assemblée, et ces déclarations ne seront pas publiées en tant que documents officiels.*

## **Distribution de documents officiels**

Conformément à la décision du Bureau visant à privilégier une approche dématérialisée s'agissant de la documentation destinée à la dix-huitième session, les documents officiels préparés avant la session ne seront plus imprimés pour les délégations.

Toute la documentation de pré-session dans les langues officielles est disponible à l'adresse suivante: [https://asp.icc-cpi.int/EN\\_Menus/asp/sessions/documentation/18th%20session/pages/default.aspx](https://asp.icc-cpi.int/EN_Menus/asp/sessions/documentation/18th%20session/pages/default.aspx).

## **Réservation de salles de réunion**

Les salles pour les réunions, notamment des groupes régionaux et des autres principaux groupes d'États, peuvent être réservées en contactant le point focal du Secrétariat par courriel à l'adresse suivante : asp@icc-cpi.int.

## **Reprographie**

L'accueil du World Forum Convention Center propose un service de reprographie. Ce service est payant.

## **Sécurité**

Les agents de sécurité sont présents au World Forum à tout moment et prennent toutes les précautions pour assurer la sécurité des réunions. Tous les participants doivent passer des contrôles de sécurité avant d'accéder aux locaux de l'Assemblée.

À l'intérieur de la salle de conférence, l'usage de téléphones portables, d'émetteurs radio, d'appareils à enregistrer et d'appareils photographiques sera assorti de restrictions.

Il est rappelé aux délégués de ne pas laisser de porte-documents ou d'objets de valeur sans surveillance dans les salles de réunion. Il est conseillé aux participants de transporter leurs objets de valeur en toute sécurité, en particulier dans les gares et dans les transports publics.

## Services médicaux d'urgence

### La Haye

Le numéro d'urgence à composer (police, pompiers, ambulance) est le **112**. Pour les appels ne revêtant pas un caractère d'urgence, il est possible de joindre la police au 0900-8844.

Pour les participants nécessitant un avis médical pour un problème sans caractère d'urgence et ne disposant pas d'une ambassade ou d'une organisation mère aux Pays-Bas, le médecin de la Cour peut être contacté par l'entremise du comptoir d'enregistrement des États.

Hôpital le plus proche : HagaZiekenhuis Sportlaan 600, 2566 MJ La Haye.  
Téléphone : +31 (0)70 210 00 00.

## Réceptions et manifestations parallèles

Les États, les observateurs et les organisations non gouvernementales qui souhaitent organiser des manifestations parallèles au cours de la dix-huitième session sont priés de soumettre leurs demandes entre le *16 septembre et le 1er novembre 2019*.

À des fins de coordination, les organisateurs de réceptions ou d'autres manifestations protocolaires sont priés de contacter le Secrétariat à l'adresse suivante : [asp@icc-cpi.int](mailto:asp@icc-cpi.int). Toute manifestation de ce genre peut être annoncée durant les séances ou dans le *Journal de l'AEP*.

Veillez noter que le Secrétariat n'envoie pas d'invitations pour les réceptions. L'envoi des invitations incombe aux organisateurs respectifs de ces réceptions. La participation aux réceptions à l'intérieur de la zone sécurisée de l'Assemblée sera réservée aux personnes disposant d'une accréditation.

## Hôtels

Les participants sont tenus de réserver et de régler eux-mêmes leur chambre d'hôtel, le cas échéant, avec l'aide de leur Ambassade. Compte tenu de l'offre limitée d'hébergement, il est recommandé de réserver sa chambre d'hôtel dans les plus brefs délais.

## Service de restauration

Le service de restauration du World Forum Convention Center sera situé au World Café et disponible de 13 heures à 15 heures.

Une cafétéria sera située au Oceania Foyer et ouverte de 8h00 à 18h30.

## Service de restauration pour les réceptions

Il est possible d'organiser des repas et des réceptions privés au World Forum Convention Center en contactant :

Mme Johanna Weiland  
Téléphone : +31(0)6 120 11 876  
Courriel : [johanna.weiland@worldforum.nl](mailto:johanna.weiland@worldforum.nl)

## Téléphone et internet

Si vous appelez La Haye à partir de l'étranger, veuillez composer l'indicatif du pays (31) puis de la ville (70) avant de composer le numéro de téléphone. Si vous appelez La Haye à partir des Pays-Bas, veuillez composer le 070. Il est inutile de composer l'indicatif de la ville pour les appels locaux.

Un cybercafé réservé aux participants sera ouvert au « Oceania Foyer ».

L'accès gratuit au Wi-Fi est disponible dans la salle King Willem Alexander, l'Oceania Foyer et les principales zones ouvertes au public.

## Stationnement

Le World Forum est facilement accessible et dispose de sa propre zone de stationnement. Les tickets de sortie pour le garage sont disponibles au guichet du World Forum ou vous pouvez payer aux bornes de paiement dans le garage (paiement à l'heure) en utilisant votre carte de débit ou votre carte de crédit. Veuillez noter qu'il n'est pas possible de payer en espèces.

Les tarifs standard suivants s'appliquent au garage de stationnement:

Par heure : 3,75 €

Carte journalière (12 heures) : 14,00 €

Après avoir déposé les participants, il est possible de stationner les véhicules dans le parc de stationnement souterrain.

## Taxis

Il est recommandé aux participants de ne faire appel qu'aux taxis munis d'une plaque d'immatriculation bleue. Au moment de réserver un taxi, veuillez noter qu'il existe un tarif spécial CPI auprès des compagnies de taxis suivantes :

Noordzee Taxi : +31(0)70-358 9999

Hofstad Taxi : +31(0)70-346 2626

## Transports publics

Le World Forum Convention Center est accessible du centre de La Haye (arrêt : *centrum*) par la ligne de tramway 1 (arrêt : *World Forum*) ou de la gare centrale de La Haye par la ligne de tramway 16 (arrêt : *Statenplein* qui se trouve à 5 minutes à pied du World Forum Convention Center). Pour plus de détails et les horaires, veuillez visiter le site : [www.htm.nl](http://www.htm.nl).

## Banques et change

Des bureaux de change sont disponibles en centre-ville et dans les gares ferroviaires. La devise des Pays-Bas est l'euro. Les cartes de crédit sont acceptées dans la plupart des grands magasins, des restaurants et des hôtels.

## Magasins

Les petits commerces sont ouverts en semaine de 9 heures à 18 heures, les commerces de taille plus importante ouvrant à 10 heures. Les boulangeries ouvrent

plus tôt. Les grandes surfaces sont ouvertes le jeudi soir jusqu'à 21 heures et celles situées en centre-ville sont ouvertes le dimanche, mais pas avant midi.

## **Vestiaire**

Des porte-manteaux gratuits seront situés près de la réception du World Forum avant les filtres de sécurité. Tous les objets laissés dans le vestiaire sont aux risques et périls du propriétaire.

## **Personnes à contacter**

### **Secrétariat de l'Assemblée des États Parties**

#### **Adresse postale :**

P.O. Box 19519  
2500 CM La Haye  
Pays-Bas

#### **Adresse :**

Oude Waalsdorperweg 10  
2597 AK La Haye  
Pays-Bas

#### **Téléphone/Télex/Courriel**

Téléphone : +31 (0)70 799 6500  
Télex : +31 (0)70 515 8376  
Courriel : [asp@icc-cpi.int](mailto:asp@icc-cpi.int)

M. Renan Villacis, Director  
Directeur du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties  
*Secrétaire de l'Assemblée*

M. Fakhri Dajani  
Secrétaire exécutif du Comité du budget et des finances

Mme Gaile Ramoutar  
Juriste

Mme Marisa Macpherson  
Juriste

M. Aaron Matta  
Jurist

M. Woong Kyu Sung  
Assistant spécial du Président de l'Assemblée

Mme Estera Luteranová  
Assistante spéciale auprès du Directeur

## Annexe I

### Liste des États Parties\*

<b>A</b>	Ghana	<b>P</b>
Afghanistan	Grèce	Palestine, État de
Afrique du Sud	Grenade	Panama
Albanie	Guatemala	Paraguay
Allemagne	Guinée	Pays-Bas
Andorre	Guyana	Pérou
Antigua-et-Barbuda	<b>H</b>	Pologne
Argentine	<b>Honduras</b>	Portugal
Australie	Hongrie	<b>R</b>
Autriche	<b>I</b>	République centrafricaine
<b>B</b>	Irlande	République de Corée
Bangladesh	Islande	République démocratique du
Barbade	Italie	Congo
Belgique	<b>J</b>	République de Moldova
Belize	Japon	République dominicaine
Bénin	Jordanie	République tchèque
Bolivie (État plurinational de)	<b>K</b>	République-Unie de Tanzanie
Bosnie-Herzégovine	Kenya	Roumanie
Botswana	<b>L</b>	Royaume-Uni
Brésil	Les Comores	<b>S</b>
Bulgarie	Les îles Cook	Saint-Kitts-Et-Nevis
Burkina Faso	Les îles Marshall	Sainte-Lucie
<b>C</b>	Lesotho	Saint Marin
Cambodge	Lettonie	Saint Vincent et les
Canada	Liberia	Grenadines
Cap-Vert	Liechtenstein	Samoa
Chili	Lituanie	Sénégal
Chypre	Luxembourg	Serbie
Colombie	<b>M</b>	Seychelles
Congo	Macédonie du Nord	Sierra Leone
Costa Rica	Madagascar	Slovaquie
Côte d'Ivoire	Malawi	Slovénie
Croatie	Maldives	Suède
<b>D</b>	Mali	Suisse
Danemark	Malte	Suriname
Djibouti	Maurice	<b>T</b>
Dominique	Mexique	Tadjikistan
<b>E</b>	Mongolie	Tchad
El Salvador	Monténégro	Timor-Leste
Equateur	<b>N</b>	Trinité et Tobago
Espagne	Namibie	Tunisie
Estonie	Nauru	<b>U</b>
<b>F</b>	Niger	Uruguay
Fidji	Nigeria	<b>V</b>
Finlande	Norvège	Vanuatu
France	Nouvelle-Zélande	Venezuela (République
<b>G</b>	<b>O</b>	bolivarienne de)
Gabon	Ouganda	<b>Z</b>
Gambie		Zambie
Géorgie		

\* Au 30 septembre 2019, 122 pays sont États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, dont 33 sont des États d'Afrique, 18 des États d'Asie, 18 des États d'Europe orientale, 28 des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et 25 des États d'Europe occidentale et autres États. Lien de la Collection des traités des Nations Unies vers le Statut de Rome de la CPI : <http://www.un.org/law/icc/index.html>.